



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **GRANULEX**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Absorbant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
**PERIMETRE**  
21 avenue Joliot Curie  
17180 Perigny Tél.:
- 05.46.31.02.69
- Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement
- 1.4 Numéro d'appel  
d'urgence: Tel 01.45.42.59.59  
Société / Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 91053-39-3	Terre de diatomée	50-100%
EINECS: 293-303-4		

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau:  
Laver immédiatement à l'eau douce et propre et bien rincer.  
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures En cas d'irritation persistante de la peau ou de manifestation allergique, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant 15 minutes, en écartant bien les paupières. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2020

Révision: 21.12.2020

Nom du produit: Absorbant terre de diatmoée

(suite de la page 1)

- **Après ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.**

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
  - eau pulvérisée;
  - mousse;
  - poudre d'extinction;**
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.**

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.**
- **Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.**
  - **Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**
  - **Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
  - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
  - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
  - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2020

Révision: 21.12.2020

Nom du produit: Absorbant terre de diatomée

(suite de la page 2)

- **Protection respiratoire:**  
Nécessaire en cas d'occurrence de poussière  
Masque à poussière Filtre à particules:P2  
**Filtre à particules:P3**
- **Protection des mains:**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux: Pas nécessaire.**

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- |   |   |
|---|---|
| · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles |   |
| · Indications générales   |   |
| · Aspect:   |   |
| Forme:  | Solide                                    |
| Couleur:  | Selon désignation produit Caractéristique |
| · Odeur:  |   |
| · Seuil olfactif:   |   |
| · valeur du pH:   |   |
| Non applicable.   |   |
| · Changement d'état   |   |
| Point de fusion/point de congélation:                                     | Non déterminé.                            |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:                    | Non déterminé.                            |
| · Point d'éclair  |   |
| Non applicable.   |   |
| · Inflammabilité (solide, gaz):   |   |
| Non déterminé.  |   |
| · Température de décomposition:   |   |
| Non déterminé.  |   |
| · Température d'auto-inflammabilité:                                      |   |
| Le produit ne s'enflamme pas spontanément.                                |   |
| · Propriétés explosives:  |   |
| Le produit n'est pas explosif.  |   |
| · Limites d'explosion:  |   |
| Inférieure:   | Non déterminé.                            |
| Supérieure:   | Non déterminé.                            |
| · Pression de vapeur:   |   |
| Non applicable.   |   |
| · Densité à 20 °C:  |   |
| 2,2 g/cm <sup>3</sup>   |   |
| · Densité relative  |   |
| Non déterminé.  |   |
| · Densité de vapeur:  |   |
| Non applicable.   |   |
| · Taux d'évaporation:   |   |
| Non applicable.   |   |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:                                 |   |
| Aucune données disponibles  |   |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau:                                  |   |
| Non déterminé.  |   |
| · Viscosité:  |   |
| Dynamique:  | Non applicable.                           |

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2020

Révision: 21.12.2020

Nom du produit: Absorbant terre de diatomée

(suite de la page 3)

<b>Cinématique:</b>	<b>Non applicable.</b>
<b>- Teneur en solvants:</b>	
<b>Teneur en substances solides:</b>	<b>100,0 %</b>
<b>- 9.2 Autres informations</b>	<b>Pas d'autres informations importantes disponibles.</b>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique  
Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2020

Révision: 21.12.2020

Nom du produit: Absorbant terre de diatmoée

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU   |                 |
| · ADR, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU   |                 |
| · ADR, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA  |                 |
| · Classe  | néant           |
| · 14.4 Groupe d'emballage   |                 |
| · ADR, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:  | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:  | néant           |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Préparation non considérée comme dangereuse.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2020

Révision: 21.12.2020

Nom du produit: Absorbant terre de diatmoée

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FR